6ème ANNEE — PRINCE ALBERT, SASK., JEUDI 9 NOVEMBRE 1916 — No. 35

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest.

ABONNEMENTS:
Un an (Canada).......$1.00
Un an(Etranger)fr7 50 $1.50
ANNONCES
La ligne (1ère insertion) $0.12
Insertions subséquentes 0.08
Mariage, Décès, Naissance. - - - - .25

LE PATRIOTE DE L'OUEST

NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

Le seul journal français de la Saskatchewan

REDACTION: 405, 13ème RUE
ADMINISTRATION 1303, 4ème Avenue Ouest
Prince-Albert, Sask.
Téléphone 2964

A.-F. AUCLAIR, O.M.I., Directeur — Publié par la Cie La Bonne Presse Ltée. — J.-P. DAOUST, Gérant

Sur le terrain municipal

On trouvera plus loin un relevé des municipalités rurales de la province dans lesquelles un ou plusieurs Franco-Canadiens siègent comme préfets ou conseillers, ou remplissent les fonctions de secrétaires-trésoriers. Nous donnons en même temps les noms de ceux de nos compatriotes occupant ces postes pour l'année courante. Une pareille liste, on le devine sans peine, est assez difficile à dresser, et l'on voudra bien excuser les quelques erreurs ou omissions inévitables qu'elle renferme. Telle qu'elle est cependant, elle nous permet de faire certaines constatations utiles et d'en tirer quelques leçons profitables.

Il existe actuellement dans la province environ trois cents municipalités rurales, lesquelles comptent deux mille cent membres élus et trois cents secrétaires nommés par eux. Sur ce total de deux mille quatre cents noms, cent à peine sont ceux de Franco-Canadiens. C'est peu, et cependant ce chiffre n'est pas considérablement au-dessous de celui qui nous revient normalement. L'élément français figure pour un vingtième dans la population totale de la Saskatchewan. C'est donc cent vingts mandataires municipaux au moins que nous devrions élire pour avoir une représentation digne de nous. L'écart entre les deux chiffres donne la mesure de ce qu'il nous reste pour tenir notre juste place dans la gestion des affaires publiques.

Il est intéressant de constater que notre élément a des représentants un peu partout à travers la province. Plusieurs de nos compatriotes ont même réussi à s'imposer à leurs concitoyens d'autres nationalités dans des régions purement anglaises, montrant ainsi une fois de plus les aptitudes, reconnues des nôtres pour l'administration de la chose publique.

D'autre part, nous pourrions citer différentes localités où les Franco-Canadiens devraient faire meilleure figure qu'ils n'ont fait jusqu'ici. Soit apathie, soit manque d'entente, ils se privent par leur faute d'une influence précieuse dont ils seraient les premiers bénéficiaires.

Nous voici en pleine période électorale municipale, puisque les bureaux des municipalités rurales se renouvellent chaque année au commencement de décembre. Les réflexions que nous venons de faire sont donc très opportunes. Que nos amis, à travers toute la province, se livrent à un petit examen de conscience et se mettent en mesure, pendant qu'il en est temps, de racheter leurs défaillances passées. Que l'on se fasse un devoir de présenter des candidats franco-canadiens partout où la chose est possible. Affirmons-nous, prenons position et ne comptons que sur nous pour défendre nos intérêts.

Le sénateur Landry et la lettre du Souverain Pontife sur la question des langues

M. le sénateur P. Landry, au cours d'une soirée organisée à Saint Sauveur de Québec en faveur des écoles d'Ottawa, a fait une importante déclaration au sujet de la lettre du pape aux évêques du Canada. En voici les principaux passages:

"Cette lettre à raison des circonstances et des événements qui l'ont fait naître, ne peut pas passer inaperçue et je croirais manquer à mon devoir si je ne disais à tous ceux qui combattent avec moi pour le triomphe d'une cause qui nous est également chère, combien nous devons être reconnaissants au Souverain Pontife de l'effort tenté par le Saint-Siège pour amener tous les catholiques, de langue française et de langue anglaise, à cesser leurs divisions intestines, et à unir leurs forces pour le salut définitif de leurs écoles séparées.

Qu'il y ait parmi les catholiques des dissensions profondes la chose ne peut être niée. Catholiques de langue anglaise et catholiques français nous avons commencé ensemble la lutte contre le fanatisme orangiste de la province de l'Ontario. A un moment donné, au plus fort du combat la presque totalité de l'élément irlandais se sépara de nous, non seulement se sépara de nous, mais tourna ses armes contre nous et nous combattit avec les munitions de guerre que nous lui avions fournies et avec l'appui de l'ennemi commun, le groupe orangiste. C'est cette désertion qui menace de compromettre l'existence de l'école séparée et à laquelle le Saint-Siège veut mettre fin en regroupant dans une même phalange tous les tenants de l'école séparée, caholiques français et catholiques de langue anglaise. Nous ne pouvons qu'applaudir à ce paternel effort et nous, catholiques français, nous ne refuserons certainement pas au père des fidèles de contribuer, pour notre part, à l'union de tous ses membres à l'ombre du clocher et de l'école catholiques.

Les rivalités de races, nous pouvons les étouffer si les deux races veulent s'unir pour combattre l'ennemi commun. Mais jamais, si une race doit trahir l'autre et se jette dans les bras de l'ennemi pour combattre les droits des pères de famille et arracher de la bouche des enfants la langue sacrée apprise sur les genoux d'une mère, et de nos cœurs toutes les traditions ancestrales et le saint amour du foyer et de l'autel.

Ces traditions, nous les voulons conserver pour les transmettre intactes à ceux qui entreront dans la carrière quand leurs aînés n'y seront plus. Ces droits, ceux de la minorité, sont déclaré intangibles par la constitution que nous respectons et que nous voulons respectée, même par ceux qui se prétendent les produits d'une race supérieure.

C'est bien là d'ailleurs la consolante parole qui nous arrive de Rome et qui nous dit: On ne saurait refuser aux Franco-Canadiens qui habitent cette province (de l'Ontario) de réclamer dans une proportion équitable que dans les écoles où leurs enfants sont en un certain nombre la langue française soit enseignée, et l'on ne peut assurément leur faire reproche de défendre ce qui leur tient tant à cœur.

Qu'elle est douce à nos oreilles et réconfortante à nos cœurs cette parole de notre Père. Nous la prenons pour notre guide dans les temps difficiles que nous traversons. C'est notre étoile polaire et nous ne la perdrons pas de vue, jamais."

Il y a eu 9,237 cas de paralysie infantile à New-York depuis le commencement de l'épidémie et 2,376 décès. L'épidémie est maintenant à peu près arrêtée: on ne compte que 5 ou 6 cas par jour.

La lettre du Pape et les journaux

Le Pape demande à tous les catholiques du Canada de s'unir dans la charité et la justice; c'est particulièrement le devoir des journaux de suivre cette ligne de conduite et de "s'abstenir d'alimenter la discorde parmi les fidèles".

C'est toujours alimenter la discorde que d'appuyer ou de favoriser de quelque façon l'injustice. Il est incontestable que les journaux catholiques anglais ou français, qui jusqu'ici, par intérêt, esprit de parti ou tout autre motif, sous couvert de conciliation, n'ont eu de complaisance et d'approbation que pour les menées de l'injustice plus ou moins légalisée, ont de grands torts à réparer pour s'être rendus complices des ennemis de l'Eglise et avoir soulevé de regrettables dissensions entre les catholiques. Qu'ils relisent encore la lettre du Pape, en se dépouillant de tout esprit pharisaïque, et ils trouveront dans les conseils de charité que le Pape donne à tous la véritable ligne de conduite. Le Catholic Register, *de Toronto, a pris à ce sujet une très louable attitude: "Ce serait faire acte de déloyauté envers le Saint-Siège, dit-il, si un côté ou l'autre ne s'appliquait à voir que les passages qui peuvent être pris ou détournés comme une condamnation de l'autre côté. Le simple devoir de nous tous est de conformer notre conduite à son enseignement, et nous avons même un devoir antérieur, celui du repentir pour avoir mérité une réprimande publique".*

La présidence aux Etats-Unis

WILSON EST REELU

Les élections pour la présidence aux Etats-Unis, qui ont eu lieu mardi, ont été chaudement contestées. Les premiers résultats semblaient favoriser le candidat républicain Hughes; mais Wilson, par la suite, s'est placé en tête, bien qu'à une faible distance. A l'heure où nous allons sous presse, le résultat définitif n'est pas encore connu, mais il paraît à peu près certain que Wilson sera réélu. La majorité démocratique au Congrès sera considérablement réduite. Les Etats de l'Est se sont prononcés en général pour Hughes, tandis que Wilson a triomphé dans le Sud.

La Vérendrye

Un important travail historique de M. le juge Prud'homme

Nous accusons réception du Bulletin de la Société historique de Saint-Boniface, qui est consacré tout entier à une étude en anglais sur *Pierre Gauthier de Varennes, sieur de la Vérendrye*, par l'honorable juge L. A. Prud'homme. C'est une œuvre remarquable, abondamment documentée et d'une lecture attrayante. Elle est tout à la gloire du grand découvreur du Nord-Ouest et fait honneur en même temps à notre distingué compatriote qui s'est constitué son historien.

Le jugement du Conseil Privé

Le fameux règlement 17 est déclaré légal, mais la petite commission d'Ottawa est illégale.

Enfin le Conseil privé a rendu sa décision dans les procès relatifs à la question scolaire ontarienne. Il déclare le règlement 17 légal et *intra vires* du département de l'Instruction Publique de la province d'Ontario.

Par contre, il déclare que l'acte de la Législature provinciale, autorisant la nomination d'une commission spécale pour remplacer la commision élue par les contribuables est *ultra vires* et illégal. Et, en même temps, les injonctions prises contre la commission-gouvernementale, la ville d'Ottawa et la Banque de Québec sont accordées à la commission scolaire régulière.

Ces deux jugements étant très longs, nous nous contentons d'en donner les passages essentiels:

JUGEMENT VALIDANT LE REGLEMENT 17

La catégorie de personnes dont le droit ou le privilège est garanti doit être déterminée, au sens des juges de ce tribunal, par leurs croyances religieuses et non par leur race ou leur langue, pour ce qui est de l'enseignement confessionnel dont jouissent les catholiques, à cause du sens d'une "catégorie de personnes", et cette catégorie ne peut se subdiviser en d'autres catégories basées sur la langue des gens qui pratiquent cette religion.

Les appelants et les défendeurs sont conséquemment membres de la même catégorie, mais cela n'affecte pas la position des appelants au sujet de leur appel, car ils prétendent que la loi accorde même à une catégorie de personnes si bien déterminée des droits et des privilèges dont ils sont investis en leur qualité de commissaires et qui comprennent le droit de juger de la langue de communication dont on se servira. La question qui se pose donc c'est de savoir quels sont les droits et privilèges conférés par l'acte, et de savoir si le règlement quant à son sens véritable empiète sur eux.

. . . .

Les avocats des appelants allèguent que le droit et le privilège attachés aux écoles confessionnelles, en 1867, pour ce qui est de la détermination du nombre et de la nature des écoles, comprennent le droit de dire dans quelle mesure la langue française sera employée, car, suivant eux, la nature de l'école signifie une école dans laquelle le français, sous la direction des commissaires, pourra servir de langue d'instruction dans des conditions non moins défavorables que l'usage de l'anglais.

Leurs Seigneuries ne peuvent abonder dans ce sens. L'espèce d'écoles à laquelle il est fait allusion dans le sous-paragraphe 8 de l'article 73, comprend, dans leur opinion, le caractère de l'école, par exemple une école pour garçons, une école pour fillettes, une école pour enfants, et le genre d'écoles dont il s'agit dans ce sous-paragraphe ne désigne pas une école dans laquelle une langue spéciale est communément employée. Les écoles doivent être conduites conformément aux règlements. Leurs Seigneuries ne trouvent aucun dispositif dans les statuts qui enlève à l'autorité qui a eu le pouvoir d'édicter des règlements le pouvoir de déterminer dans quelle langue l'enseignement va se donner. Si, conséquemment, les commissaires des écoles publiques sont tenus à observer le règlement portant que,

(A suivre en 4ème page)

SIMPLES NOTES

Notre confrère de Saint-Boniface le Manitoba *vient d'entrer dans sa 46e année. Pour un journal français de l'Ouest, c'est un âge respectable. Cordiales félicitations à notre sympathique doyen.*

* * *

Le Phœnix, *de Saskatoon, qui s'était tenu bien tranquille depuis quelque temps, a eu encore un petit accès de bile rentrée au sujet de la question bilingue. Il se demande s'il y a un pays au monde où l'on donnerait droit à* une langue étrangère *d'être enseignée dans les écoles publiques. Le* Phœnix *ne sait pas encore que le français n'est pas une langue étrangère au Canada.*

* * *

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal tient aujourd'hui 9 novembre, au Monument National, un congrès spécial destiné à donner plus d'intensité et de cohésion à l'action patriotique de la Société.

* * *

Sir George Perley, haut commissaire du Canada à Londres, a été nommé ministre des armées canadiennes d'outre-mer en Angleterre.

* * *

Les femmes de Saskatoon ont décidé de présenter une candidate au bureau des commissaires d'écoles publiques.

* * *

Il s'est fait un certain bruit depuis quelques semaines autour des élections probables en Alberta. On annonce maintenant qu'elles n'auront pas lieu cette année.

* * *

On vient de découvrir que les Allemands s'emploient à décider un certain nombre de paysans suisses à émigrer au Canada comme colons dans le but d'y propager parmi le bétail certaines maladies redoutables. Ces hommes auraient toutes leurs dépenses payées et on leur fournirait de petites bouteilles contenant des germes de bacille.

* * *

"L'âme française n'atteint les plus haut sommets et ne s'y maintient que per la foi, et c'est par la foi que, dans cette guerre, la France est montée de nouveau aux sommets les plus élevés de la grandeur morale".

* * *

Les neuf-dixièmes des teintures tirées de la houille se fabriquaient en Allemagne. Vingt-deux usines munies d'un outillage perfectionné, possédant un personnel de chimistes et d'ouvriers spéciaux contrôlaient cette industrie. Depuis la guerre, les Etats-Unis se sont mis à l'œuvre et ont activé la fabrication des teintures essentielles à l'industrie textile.

Appel du premier ministre Martin

L'honorable Wm Martin, premier ministre de la Saskatchewan, adresse un message au peuple de la province. Il signale le danger que court la récolte, étant donnée la pénurie de main d'œuvre pour les battages et invite tout homme et tout jeune garçon disponibles à venir travailler aux machines à battre. Les personnes désireuses de prêter leur assistance pourront s'adresser aux bureaux de placement du gouvernement provincial, Saskatoon, Moose Jaw ou Régina.

Encore un député condamné

Herbert C. Pierce, député libérale à l'Assemblée législative de la Saskatchewan pour le comté de Wadena, a été condamné à dix-huit mois de prison sans travaux forcés et à $500 d'amende ou six autres mois de prison. Il a été reconnu coupable d'avoir accepté un pot-de-vin de l'Association des Marchands de Liqueurs pour faire échouer les mesures de tempérances présentées devant la Chambre.

Les victimes de la guerre et leurs homesteads

Le Ministère de l'Intérieur, après avoir étudié pendant un certain temps la question des homesteads entrés par les soldats qui meurent à la guerre, a adopté la décision suivante: Quand l'entrée a été faite après l'enrôlement, les héritiers du défunt devront remplir les conditions de culture et construire une maison habitable, mais ne seront pas tenus à la résidence. Dans le cas d'un homestead pris avant l'enrôlement, la patente sera accordée aux héritiers du défunt sans aucune obligation de leur part.

Le deuxième emprunt de guerre français

Durant les vingt-cinq jours que les souscriptions ont été ouvertes, pour le deuxième emprunt de guerre français, plus de cent millions de francs en or, ont été versés à la Banque de France, portant à 1,850,000.000 de francs l'or reçu depuis le début de la guerre.

Une vingtaine d'étudiants canadiens-français complètent actuellement à Toronto leurs études universitaires. Ces jeunes s'arment pour la lutte. L'Ouest canadien a aussi bien grand besoin d'une jeunesse française armée d'une instruction supérieure. Les parents ne sauraient trop s'imposer de sacrifices pour assurer cet avantage à leurs enfants.

LE CONCOURS DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

POSITIONS DES CANDIDATS AU 8 NOVEMBRE 1916

Mlle M. Anne Aussant, Gravelbourg, Sask.	4,000,000
Mme Joseph Duperreault, Willow Bunch, Sask.	4,000,000
M. J. Bois, Meyronne, Sask.	1,000,000
M. L. P. Voisin, Shell River, Sask.	902,500
S. Léveillé, Montmartre, Sask.	72,900
Mlle Marie Denis, Prince-Albert, Sask.	40,000
Eugène Lalonde, Mullrany, Sask.	36,100
Mlle Bernadette Bouchard, Howell, Sask.	36,100
Mlle Emilienne Lacombe, Big River	19,600
R. P. Rossignol, Ile à la Crosse, Sask.	12,656
M. J. B. Caouette, Beauport, Qué.	10,000
Mlle Maria Lemoal, Saint-Georges, Sask.	3,600
Mlle Sadie Balfour, Saint Georges, Sask.	1,600

FINIRA MARDI 5 DECEMBRE

La représentation franco-canadienne dans les municipalités rurales de la Saskatchewan.

Dans un mois auront lieu les élections pour nommer les préfets et les conseillers des municipalités rurales. A cette occasion, il nous a paru intéressant d'examiner en détail quelle part occupent les nôtres dans l'administration municipale de cette province.

Nous donnons ci-dessous les noms, sauf erreurs, des Franco-Canadiens remplissant les charges de préfets, de secrétaires-trésoriers et de conseillers, avec le nom et le numéro des municipalités qu'ils représentent. On sait que nos municipalités rurales sont toutes taillées sur le même patron et comprennent neuf cantons (townships) répartis en six divisions. Elles sont numérotées de l'est à l'ouest, en commençant par le sud.

PREFETS

Whiska Creek No. 106 (Ponteix)—Hermas Hébert.

Lac Pelletier No. 107—Napoléon Blanchard.

Bone Creek No. 108—Oscar Norin.

Rodgers No. 133—A. M. Bobier.

Grant No. 372 (Vonda)—J. M. Guillemette.

Lake Lenore No. 399—J. O. Granger.

Hoodoo No. [illegible] (Bonne Madone)—Jos. Mollier.

Saint Louis No. 431—Henri Leblanc.

SECRETAIRES-TRESORIERS

Laurier No. 38 (Radville)—J. A. Saindon.

Gravelbourg No. 104—J. L. Doutre.

Francis No. 127—S. Mars.

Coulee No. 136—F. R. Bolin.

Saint Louis No. 431—Loius Schmidt.

Duck Lake No. 463—J. E. Dionne.

Royal No. 465—J. M. Renaud.

CONSEILLERS

Coalfields No. 4 (Bienfait)—N. La Frentz.

Estevan No. 5—Edouard Venne.

Poplar Valley No. 12 (Fife Lake)—Elias Dionne.

Reciprocity No. 32 (Cantal)—E. C. Baril. Ed. Laurent.

Cymri No. 36 (Midale)—Emile Clauson.

Laurier No. 38 (Radville)—A. Bourassa. A. Prost.

The Gap No. 39 (Ceylon)—Emile Bourassa.

Willow Bunch No. 42 Constantin Angé. Ernest Desrosieres.

Mankota No. 45 ([illegible])—N. Beauchêne.

Glen McPherson No. [illegible] ([illegible])—[illegible]arehal.

Brokenshell No. 68 (Trossachs)—G. [illegible] Crosson, J. Sanguin.

Lavergne No. 76—Avila Desautels.

Wise Creek No. 77 (Filiatrault)—Paul Forcier, Félix Côté.

Arlington No. 79 (Dollard)—Cyrille Vandal. Philéas Auger.

Waverley No. 93 (Dumas)—N. Filteau.

Gravelbourg No. 104—Fred. Montbriand. Arthur Lagarse. Sam. Chevrier.

Whiska Creek No. 106 (Ponteix)—G. Roberge.

Lac Pelletier No. 107—O. Z. Deschamps. J. M. Minoux.

Montmartre No. 126—Jos. Perras. jr. Jos. Perras. sr.

Hillsborough No. 132—W. H. Gobert.

Rodgers No. 133.—A. M. Bobier. L. P. de Courval, J. H. Saint-Martin.

Swift Current No. 137—Louis Briand.

Sherwood No. 159—Joseph Perrault.

Willowdale No. 153 (Whitewood)—J. B. Vigne. Ch. Laine.

Wolseley No. 155—Joseph Huot.

Pittyville No. 169 (Bestville)—Fred. Marchant.

McLeod No. 185 (Neudorf)—Ph. Gobel.

Tullymet No. 216—J. A. Vidal.

Strassburg No. 220—Alfred Flavel.

Ituna Bon Accord No. 246—Albert Hamelin, J. E. Goddard.

Millington No. 249—H. Lefebvre.

Monet No. 257—Thomas Lucas.

Newcombe No. 260—Albert Flavel.

Good Lake No. 274—G. Gabert.

Kutawa No. 278 (Punnichy)—J. C. Palfenier. Edmond Ethier.

Buchanan No. 304—J. Pollard.

Dundurn No. 314—Georges Heuchert.

Harris No. 316—F. J. Pajot.

Marriot No. 317—J. T. A. Gauthier.

Perdue No. 346—S. Latrace.

Bushville No. 348 (Springwater)—E. L'Hoir.

Grandview No. 349—G. Bauer.

Bayne No. 371 (Bruno)—Ch. Préfontaine.

Grant No. 372 (Vonda)—Pierre Hounjet, Amédée Gauthier, Philippe Lafrenière. P. Perrault.

Aberdeen No. 373—X. M. de Lagassy.

Lake Lenore No. 399—Jérémie Aubin, O. J. Bédard.

Round Valley No. 410 (Unity)—F. Paradis.

Invergordon No. 430—Joseph Omand.

St Louis No. 431—Julien Georget, Rosario Gareau, J. M. Boucher.

Cut Knife No. 439—J. A. Lambier.

Arborfield No. 456—Wilfrid Favreau.

Duck Lake No. 463—P. Lemauviel, Gustave Mandin.

Leask No. 464—H. Despins.

Royal No. 465 (Blaine Lake)—Ch. Renaud, Jos. Fortier.

Meota No. 468—Robert Lavoie.

Russia No. 490—Nap. Lavague.

Shell River No. 495—Armand Savard.

Paradise Hill No. 501 (Emmaville)—[illegible] Pouliotte.

Britannia No. 502 (Loydminster)—C. G. Gaudier.

absent des Communes ce jour-là, n'enregistra pas de vote, Son attitude reste donc douteuse. Nous le verrons à l'œuvre, un de ces quatre matins, et il sera possible alors de conclure. Notons simplement que son conseiller, M. Calder, s'il n'est pas homme d'esprit très large, ne passe pas non plus pour être de nos adversaires, et qu'au surplus le cabinet Martin compte un ministre canadien-français, M. Turgeon, dont l'influence devrait compter pour quelque chose, si l'on en croit la rumeur.

Le nouveau premier ministre de la Saskatchewan

De M. Georges Pelletier dans le *Devoir*:

Personnellement. M. Martin est un homme instruit. d'une certaine culture, puisque c'est un gradué de la faculté de droit de l'Université de Toronto et d'Osgoode Hall. Il a aussi fait de l'enseignement pendant deux ans. avant de se livrer à la pratique du droit. Grand, mince, l'air déterminé. mais engageant, M. Martin. en dépit de son amour des sports. est d'une santé plutôt délicate. Il n'y a pas bien longtemps. il dut s'absenter toute une session de son poste, à Ottawa. menacé qu'il était par une maladie grave. Ceci n'est pas très rassurant. puisqu'on sait que M. Walter Scott. son prédécesseur, était également un homme frêle. et que la politique l'a ruiné. Telle qu'on fait la politique aujourd'hui. surtout dans l'Ouest. il y faut des hommes bien trempés et chez lesquels l'énergie physique ainsi que la force corporelle ne le cèdent en rien à l'activité de l'esprit. toujours tendu.

Homme d'une intelligence assez brillante. M. Martin. depuis une couple d'années. faisait parler quelque peu de lui. dans l'Ouest. comme successeur probable de M. Scott. L'an dernier. au temps où les scandales politiques de la Saskatchewan éclatèrent. il fut question de la démission de M. Scott et de la formation d'un cabinet Martin. M. Martin déclina alors cet honneur dangereux. Il ne doit pas l'accepter aujourd'hui avec grande hâte puisque aussi bien la situation reste difficile si elle n'est pas compromise. Il y a aussi à encourir l'hostilité des hôteliers qui ne goûtent pas le régime de prohibition actuel. hostilité qui durera si M. Martin continue la politique de son prédécesseur sur ce point; et il la suivra vraisemblablement, élevé qu'il a été dans un entourage prohibitionniste,—son père était *clergyman* de l'église presbytérienne.

Doué de courage politique. habile, sans rien dans sa carrière passée qui puisse lui nuire.—il a une réputation apparemment justifiée par les faits.—M. Martin affrontera à compter de ces jours-ci des problèmes et une situation compliqués, que la fin de la guerre emmêlera encore, s'il reste premier ministre jusque là. Car la Saskatchewan. comme toutes les provinces canadiennes. aura, dès le retour de la paix. à accueillir chez elle des milliers de vétérans de la guerre, et à résoudre les multiples problèmes que cette immigration ainsi que celle de milliers d'Européens. poseront chez elle. Ce ne sera pas une mince tâche.

* * *

Pour ce qui regarde les Canadiens-français. M. Martin. à Ottawa, ne leur a jamais paru hostile. Quelles sont ses idées précises sur la question bilingue.—qui se présente dans le régime scolaire de la Saskatchewan.—il est assez difficile de le dire. Le fait qu'il a reçu toute son instruction dans l'Ontario et ne sait pas le français vaut d'être signalé. comme indice possible de sa tournure d'esprit. On sait aussi que lors du débat sur la question bilingue (10 et 11 mai 1916). aux Communes. la presque totalité des députés libéraux de l'Ouest ont formé bloc contre la motion Lapointe. avec le ministère. et que ce groupe est un adversaire du bilinguisme. Mais M. Martin,

PONTEIX, Sask.

C'est le 15 novembre que les Rdes Sœurs de N.-D. quitteront leur vieux couvent pour prendre enfin possession du nouveau. Les travaux, qui devaient être terminés, il y a deux mois, n'ont pas marché aussi vite que dans certaine autre localité dont le couvent, commencé plus tard. avait ses portes ouvertes le 29 septembre, mais tout de même ils sont arrivés à leur fin.

Construit à côté de l'église. sous la direction de M. Fortin, ce couvent embellit joliment la ville de Ponteix. avec ses 90 pieds de façade. son aile en forme de T. ses quatre étages. ses murs en briques solides et ses belles lignes architecturales.

De l'avis de tous c'est un établissement de tout premier ordre: chauffage central. éclairage électrique, et tous les perfectionnements modernes.

Aussi sont-elles nombreuses les demandes des parents qui savent bien trouver là pour leurs enfants. l'enseignement solide de maitresses parfaitement diplômées. les soins hygiéniques les plus méticuleux et tout le confort désirable.

Sa Grandeur Mgr Mathieu bénira ce nouveau couvent. en même temps que la nouvelle église. le 29 novembre prochain. au milieu d'un clergé nombreux et d'un grand concours de fidèles.

Les colis aux prisonniers de guerre en Allemagne

Le Ministère des Postes reçoit avis de l'Administration des Portes Britanniques que de nombreux colis envoyés du Canada à des prisonniers de guerre en Allemagne arrivent endommagés à Londres. de sorte qu'il devient très souvent nécessaire de les empaqueter de nouveau avant qu'ils puissent être dirigés sur la Hollande pour transmission en Allemagne. L'Administration anglaise ajoute que dans la plupart des cas. le dommage est dû au fait que les colis ne sont pas suffisamment bien empaquetés par les envoyeurs.

Le public est. en conséquence, averti que les colis à l'adresse de prisonniers de guerre. s'ils ne sont très soigneusement empaquetés. arriveront probablement dans une condition telle qu'ils ne seront pratiquement d'aucun profit aux destinataires.

On ne devrait pas se servir de boîtes en carton mince ordinaire. comme des boîtes à chaussures. ni be boîtes en bois de peu d'épaisseur: et une simple feuille de papier gris ordinaire ne saurait donner une protection suffisante. De plus. il est important. même lorsqu'on se sert de matériaux tels que ceux recommandés. de voir à ce que le contenu soit si fermement empaqueté qu'il ne puisse se déranger pendant le transit. Les manières suivantes d'empaqueter sont à recommander:—

(1) De fortes boîtes en carton double ou en carton paille. de préférence celles faites de carton plissé et ayant des rebords qui couvrent complètement les côtés de boîtes.

(2) Des boîtes en fer blanc. comme celles qui servent à l'empaquetage des biscuits.

(3) Des boîtes fortes. en bois.

(4) Plusieurs plis de gros papier d'emballage.

Les autorités britanniques disent que les colis envoyés à des prisonniers de guerre en Allemagne ne doivent pas être enveloppés d'une couverture de toile. de calicot. de canevas ou d'autres tissus semblables.

France et Canada

Un service de bateaux fonctionnera pendant l'hiver entre Saint Nazaire et Halifax Il y aura un départ par mois. La nouvelle ligne réduira le prix et la durée du transport entre les deux pays.

Gazette Officielle de la Saskatchewan

MM. Théodore Boudreau. de Triple Lake. et Léonidas Langlois. de Marcelin. sont nommés juges de paix.

—Les districts scolaires suivants sont autorisés à emprunter: Quimper, $1.200: Plessis, $1.500: Tessier $3,600; Péronne, $1.800; Cut Knife. $3.000: Sich. $400: Dollard. $1.500.

—La localité connue sous le nom de Richard est incorporée comme village.

Réflexions d'"Un Sauvage"

QUE SERA L'AVENIR ?

II

Les prophéties non authentiques postérieures aux temps apostoliques, et attribuées à tort ou à raison, à divers saints personnages, corroborent merveilleusement ce sens que je donne aux prophéties authentiques de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Je dois vous avouer, d'abord, que jusqu'à ces derniers temps, je ne croyais guère à la valeur de toutes ces prophéties, non contenues dans l'Ecriture, j'étais beaucoup plus porté à en rire qu'à les prendre au sérieux. Mais les événements actuels sont arrivés si juste, au moment et de la manière annoncés, que je ne crois plus possible de ne pas tenir compte des prédictions de l'avenir contenues dans les mêmes prophéties. Or, toutes sont d'accord pour nous annoncer, après la série de guerres et de bouleversements que nous traversons, une longue période de paix et de ferveur religieuse. Quelques-uns précisent même: la destruction du Mahométisme, la conversion des Juifs, et le retour à l'unité de foi des hérétiques et des schismastiques.

Je sais bien qu'il y à la prophétie du Moine Malachie sur la succession des papes; laquelle, j'avais coutume de traiter avec le même dédain que les autres. Mais, sa désignation du pape actuel, par *"Religio depopulata"* concordant avec l'élection de ce pape juste au commencement de la terrible guerre qui désole et dépeuple le monde, ne me permet plus de continuer à voir là un simple effet du hasard, comme je m'étais obstiné à le faire pour *"Crux de Cruce"*; *"Lumen in caelo"*, et *"Ignis ardens."* Il faut, de toute évidence, prendre cette prophétie au sérieux.

Or, d'après elle, il n'y aurait plus, si je ne me trompe, que six papes à venir après le pape actuel. Ce qui en mettant les choses au mieux, ne donnerait guère qu'une centaine d'années d'existence à notre prétentieuse humanité, si la fin du monde devait arriver pendant le Pontificat du sixième pape.

Mais,il faut remarquer que Malachie commence l'énumération des papes à la période décadente du Moyen-âge. Il semble donc que sa prophétie se rapporte aux siècles de décadence, à l'épanouissement du cloaque d'erreurs et d'impiété qui en a été la conséquence et aux châtiments que ces erreurs et ces impiétés ont attirés sur le monde, jusqu'à la période de régénération. Arrivé là, à la façon des anciens prophètes, Malachie saute brusquement de la fin des troubles actuels, à la période similaire qui doit se reproduire à la fin des temps. Car, il est évident qu'entre l'avant-dernier pape de la prophétie et Pierre Romain, il y a un hiatus. Les choses semblent revenues à l'état normal et brusquement, nous arrivons à la fin du monde, punition, nous dit Malachie, des abominations des hommes.

Or, d'autres prophéties nous annoncent qu'après les temps de désolation que nous traversons, l'humanité domptée par le châtiment, retrouvera, avec une ferveur inconnue des âges antérieurs, une paix et une prospérité remarquable: mais que, même dans ces heureux temps, les méchants ne disparaîtrout point complètement de dessus la terre: ils seront vaincus et peu nombreux, mais dans l'ombre, ils continueront leurs intrigues et leurs menées ténébreuses, comme conséquence de quoi, il y aura probablement une nouvelle Renaissance (de la barbarie), une nouvelle Réforme à l'envers: de nouveaux principes de 89, un nouveau Progrès à reculons, une nouvelle civilisation à la Prussienne, et un nouveau cloaque, qui amènera cette fois, le châtiment suprême et le cataclysme qui mettra fin à l'existence de l'humanité. Et ce sera alors le temps de Pierre Romain, dans quelques deux mille ans d'ici.

Il est donc plus qué probable que nous ne verrons pas la fin du monde. Nous ne viverons probablement pas d'avantage la période de paix et de prospérité qui doit la précéder. Car, avant que le chaos actuel soit débrouillé, il s'écoulera, sans doute, un grand nombre d'années et peut-être de siècles.

Au temps du Déluge, il ne fallut à Dieu que quelques jours pour rétablir l'ordre sur la terre, parce qu'il fit une exécution générale de tous les coupables. Mais au temps de la Rédemption, malgré le sang divin répandu; malgré le sang des innombrables martyrs qui s'ajouta au sang du divin crucifié pour purifier la terre des abominations du paganisme, il fallut huit ou neuf siècles de guerres, de révolutions et de malheurs de toutes sortes avant que le monde jouit de la paix dans la civilisation chrétienne.

UN SAUVAGE.

Un anglo-ontarien défend les Canadiens-français

La mission ontarienne a produit quelques résultats appréciables, à en juger par certaines manifestations de sympathie qui se produisent actuellement dans la grande province anglaise. Récemment encore, M. Kirwan Martin, qui fit partie de cette mission, défendit courageusement l'attitude des Canadiens-français au cours d'une assemblée de recrutement à Hamilton.

A peine eut-il prononcé quelques paroles favorables à l'adresse des Canadiens-français, qui avaient fait noblement leur devoir, qu'il s'aperçut que la haute opinion qu'il avait d'eux n'était pas partagée par la foule qui l'écoutait. Cependant il eut le courage de dire que si les Canadiens-français étaient traités avec bienveillance, ils répondraient à l'appel du drapeau en aussi grand nombre que les citoyens des autres provinces.

Cette dernière déclaration souleva une tempête de protestation que le président de l'assemblée s'efforça vainement d'apaiser.

—"Les Canadiens-français sont des lâches!" s'écria un quidam du centre de la salle.

—Non, ils ne le sont pas", répliqua M. Martin.

—"Pourquoi ne s'enrôlent-ils pas? cria un deuxième.

—"Donnez-leur une chance!" répliqua M. Martin, impassible.

—"Combien de chances leur faut-il?" dit un troisième, près de l'estrade.

—"Ils ne sont pas anglais de naissance, comme vous tous," répartit M. Martin.

—"Eh bien! ils sont sujets britanniques et sont soumis à la domination anglaise depuis plus de 100 ans," s'écria un frais émoulu d'Angleterre, avec un accent angais fortement prononcé.

A cela, M. Martin répondit: "Il n'appartient à personne d'entr vous Anglais ou Canadiens, qui n'êtes pas encore enrôlés, de révoquer en doute la loyauté des Canadiens-français. Tout Anglais ou Canadiens qui parle avec insolence des Canadiens-français est un traître à son pays, parce que ses diatribes ne tendent qu'à soulever les inimitiés de race chez le peuple canadien-français du Québec."

Ces courageuses paroles font honneur à celui qui les a prononcées.

Nos martyrs canadiens

Un décret solennel de la Sacrée Congrégation des Rites, daté du 9 août dernier, et approuvé par Sa Sainteté Benoit XV, introduisant officiellement la cause de béatification ou la déclaration de martyre, des Serviteurs de Dieu, Jean de Brébœuf, Gabriel Lalemant, Antoine Daniel, Charles Garnier, Noel Chabanel, Isaac Jogues, René Goupil et Jean de la Lande, tous de la Compagnie de Jésus, qui ont trouvée la mort sous les coups des sauvages, de 1642 à 1649 à l'époque héroïque entre toutes des missions de la Nouvelle France.

Dans ce décret d'introduction, l'Eglise présente à notre admiration et à l'admirationn du monde ces *hommes illustres par la sainteté et par leurs vertus, l'honneur et la gloire de leur pays", qui, "les yeux fixés sur l'auteur et le consommateur de la foi, Jésus... ont ensemencé, par la parole et par l'exemple, le pays du Canada et l'ont arrosé de leur sang."* Elle y offre aussi aux regards du monde cette *Eglise du Canada, qui, pleine de reconnaissance et d'allégresse, attribue en grande partie, à leurs travaux et à leurs souffrances cette fermeté dans la foi et cette observation de la discipline chrétienne dont elle s'est vue ornée et enrichie, depuis leur temps jusqu'à nos jours."* Enfin, elle rappelle cette *"gloire antique et vraie dont la mère-patrie, la France*—prisca mater Gallia,—" resplendissait aux yeux du monde, "aux temps heureux où, profondément attachée à la foi catholique et au Siège Apostolique, elle envoyait en Nouvelle-France, et en d'autres régions, ses fils missionnaires."

GRAVELBOURG, Sask.

M. J. A. Piché vient d'entrer dans sa nouvelle maison. On devrait dire plutôt dans son château. Mais connaissant la modestie de nos braves habitants; ils se contentent de dire maison avec tout le confort et les commodités désirables. Cette nouvelle bâtisse fait non seulement honneur au propriétaire mais aussi à l'entrepreneur M. Guay. De là les mêmes ouvriers, sous la conduite de notre habile entrepreneur ont entrepris la restauration de la première maison de l'un de nos premiers colons, M. N. Aussant, arrivé à Gravelbourg en 1907. Le luxe que se donnent nos fermiers est le résultat sans doute d'un dur labeur, mais aussi de la bonne conduite de leurs affaires avec un esprit d'initiative surprenant.

La récolte des pommes de terre est très abondante cette année. M. John Pelletier a récolté 300 minots. Sa grande cave est pleine et il se trouve heureux d'en donner à ses amis de la ville.

Après une longue maladie de plusieurs mois, malgré le dévouement et les soins des docteurs et de sa dévouée femme notre regretté ami Arthur Amyot vient de rendre le dernier soupir mercredi à 11 heures du matin. La mort ne l'a pas surpris, car il était bien préparé pour le grand voyage de l'éternité. Il répétait souvent durant sa maladie "puisqu'on doit mourir un jour, j'aime autant mourir jeune". Nous offrons à Madame et à la famille nos condoléances.

M. Arthur Amyot était à Gravelbourg depuis plusieurs années. Il a connu, lui aussi, les dures épreuves des premiers colons établis loin des chemins de fer. Sobre et économe, il réussit très bien sur sa terre. Mais sa santé ne lui permettait pas de continuer plus longtemps ces pénibles travaux de la ferme. Après avoir patenté son homestead il entra au magasin de M. O. Rinfret. En peu de temps, par sa droiture et son tact il eût la confiance de son maitre et la sympathie de tout le monde. Il était aimé derrière son comptoir, toujour d'une humeur égale et avenant, plaisantant également bien dans les deux langues. La fanfare perd aussi, en lui, un musicien et un ami. M. Arthur Amyot était membre de la St Jean Baptiste.

La St Jean Baptiste donnera une soirée dramatique et musicale dans les premiers jours de décembre.

Un comité de dames vient de se former pour entreprendre un bazar. Nul doute que comme par le passé le succès couronnera leurs efforts

Le comité se compose de Mme J.-B. Michaud, présidente; Mme A. Aussant, vice-présidente; Mme W. St Germain, secrétaire: Mme O. Rinfret, trésorière.

Avec la persévérance et le courage dit-on, on vient à bout de tout. Notre pionnier et ami M. E. Cardinal qui connut lui aussi les dures épreuves des colons vient de restaurer sa première maison. Nous nous réjouissons avec lui du confort qu'il se donne et qu'il a bien mérité. Il serait à propos de rappeler que M. E. Cardinal fut l'âme de l'Association St Jean Baptiste de Gravelbourg et président durant plusieurs années, charge qu'il remplit avec honneur.

Le 27 octobre dernier le soleil se leva plus radieux que d'ordinaire sur Gravelbourg. Un vrai soleil d'Austerlitz comme si quelque chose de grand allait s'accomplir.Un de nos propriétaires citoyens nous quittait précipitamment, mais ne disait rien. Il partit donc. rien ne pouvait le retenir, ni le retarder. Une joie secrète se révélait en lui, Une certaine tristesse déjà s'était emparée de ses amis. Tristesse bien courte qui tourne en joie, quand, quelques jours après, à la descente des chars, nous aperçumes une élégante dame appuyée sur le bras de notre aimable compatriote. Prévoyants les amis firent tomber une pluie de riz sur le nouveau couple. M. Joseph Hamelin nous avait quittés pour aller se marier. Nos meilleures vœux et la plus cordiale bienvenue à Mme Hamelin.

Encore de ces surprises....

Naissances.

Le 23 octobre M. et Mme L.P. Michaud une fille, baptisée Marie Jeanne Alice. Parrain et Marraine: M. et Mme E. Dorais.

M. et Mme D. Samoisette viennent de faire baptiser un garçon qui reçut les noms de Joseph-Roland- Leopold. Parrain et marraine M. Léopold Samoinette et Mlle Dorilla Arguin.

M. et Mme E. Lavigne viennent de faire baptiser un garçon nommé Joseph, Marc, Gérad. Parrain et marraine, M. Jeffrey Déshaies et Mlle Berthe Deshaies, oncle et tante de l'enfant.

Décès.

Comme la plupart de nos braves habitants, après bien des labeurs et des privations M. E. Lavigne voyait aujourd'hui sur ses affaires et l'aisance semblait venir récompenser ses efforts. Quand une nouvelle épreuve bien dure celle-là, vient s'abattre sur lui. Après une courte maladie son épouse le quittait pour un monde meilleur. Elle laisse pour la pleurer un époux et plusieurs jeunes enfants.Nos sympathies à la famille si cruellement éprouvée.

Les funérailles de notre regretté ami M. Amyot eurent lieu le 28 octobre. Les directeurs de la St Jean Baptiste assistaient en corps. Une foule nombreuse d'amis ont tenu a accompagner la dépouille mortelle jusqu'à sa dernière demeure.

Mlle Anna Lebel, de Cantal est en visite chez sa sœur Madame A. M. Dunand.

La guerre au jour le jour

MERCREDI 1er NOVEMBRE

En Transylvanie.—Les Roumains ayant l'avantage actuel de fortifications préparées avant la guerre maintiennent les hauteurs qu'ils occupent où même repoussent avec succès l'envahisseur.

Dans la région de Jiul ils ont capturé 600 Allemands avec quantité de matériel et ont fait reculer les Teutons. La même chose a eu lieu à Campulung où 4 bataillons ennemis ont été annihilés

Les Allemands ont enregistré un succès au sud du défilé de Rothenthurn, par la capture de deux villages avec une avance de 11 milles en territoire roumain.

Sur la Somme.—Il y a eu des attaques à Courcelette, à Les Bœufs par les Alliés. Les Allemands ont attaqué à Saily-Saillisel.

Sur mer.—Le Deutchland est de nouveau arrivé à New-London aujourd'hui.

Des vaisseaux de transport grecs sont torpillés par les sous-marins allemands.

Le cas du "Marina" attire toute l'attention du gouvernements des Etats-Unis. Le cabinet de Washington a demandé des explications immédiates à l'Allemagne.

JEUDI 2 NOVEMBRE

Sur la Somme.—Les Anglais ont fait une attaque de peu d'importance entre Les Bœufs et Rancourt. De leur côté les Français ont commencé d'entamer le bois St Vaast.

En l'air.—Deux avions ennemis ont été détruits. Pendant que les avions éclaireurs français font des reconnaissances hardies chez l'ennemi où ils sèment la terreur. les avions de combat et de destruction détruisent des points importants et font des dégats très lourds aux lignes. aux trains. aux stations et campements [illegible].

En Roumanie.—Il semblerait que les Roumains poursuivent leurs succès dans la vallée de la rivière Jiul. dans la vallée de Prahova. La bataille dure encore à [illegible] de l'Alt.

Sur le front russe.—Sur la rivière [illegible] les Allemands au dire de Berlin [illegible] les positions russes [illegible] 22 officiers.

VENDREDI 3 NOVEMBRE

Sur le front italien.—Les Italiens ont ouvert hier une nouvelle offensive contre les Autrichiens. Ceux-ci ont perdu 15.000 hommes dont 4.731 prisonniers. Favorisés par un beau temps. les Italiens se ruent contre les hauteurs à l'est de Goritz. sur le plateau de Carso.

En Transylvanie.—Les Roumains ont remporté quelque succès à Buzu et ont pris le mont Sirinl. de leur côté les Allemands annoncent leur avance au sud de Prédéal, et au sud-est du défilé de Rothenthurn.

Sur le front russe.—Les Russes ont chargé 7 fois sur les positions allemandes de Narayuka.

En Grèce.—Une escarmouche assez importante a eu lieu entre les troupes grecques de Vénizélos et celles du roi.

A Verdun.—Les Allemands ont dû abandonner le fort de Vaux devant l'énorme bombardement des Français. Ils ont fait sauter une partie du fort. mais les troupes françaises ont reconquis leur ligne entière de défense.

SAMEDI 4 NOVEMBRE

En Transylvanie.—Les Roumains continuent la poursuite de l'ennemi en retraite. Ils ont capturé 20 mitrailleuses et 435 prisonniers.

Sur la Somme.—La pluie tombe toujours. Les Allemands ont pénétré dans les tranchées anglaises près de Givnchy mais ont été repoussés aussitôt.

A Verdun.—Violents bombardements autour du fort de Vaux et du fort de Douaumont.

LUNDI 6 NOVEMBRE

En Pologne.—Aujourd'hui, proclamation de la création du nouveau royaume de Pologne. C'est un manifeste des deux empereurs, du kaiser et de Français Joseph. En attendant leurs armées occupent et oppriment le pays qu'ils viennent d'ériger en royaume avec dynastie et armée contrôlée par le kaiser.

Dans le Dobrudja.—Une fois de plus, les Roumains ont repris l'offensive. L'armée de Mackenzen en retraite brûle les villages qu'elle quitte.

Sur la Somme.—Les Allemands ont repris le terrain perdu par eux à la butte de Varlencourt.

Une violente attaque allemande entre Sailly-Saillisel et le bois de St. Pierre-Vaast a été repoussée par les Français qui ont infligé de lourdes pertes aux Allemands.

A Verdun.—Les Français ont repris Damloup.

MARDI 7 NOVEMBRE

Sur le front français.—Il n'y a que des engagements d'artillerie, bien que l'officiel allemand ne cesse d'annoncer la défaite de très nombreuses attaques françaises et anglaises.

Les alliés ont pris 17,532 soldats teutons depuis le début de l'offensive de la Somme. 1,449 officiers. 173 canons de campagne, 130 canons de haut calibre. 215 mortiers et 981 mitrailleuses.

Dans le Dobrudja.—La nouvelle se confirme de plus en plus que les Roumains ont repris l'initiative et combattent avec succès les troupes teutonnes de Mackenzen.

En Transylvanie.—Les Allemands admettent un recul dans la région de Tulghes, mais annoncent une avance dans la région du défilé de Rothenthurn.

---o---

LE JUGEMENT DU CONSEIL PRIVE

(Suite de la 1ère page)

moyennant certaines restrictions, l'enseignement doit être donné soit en français soit en anglais, les commissaires des écoles séparées sont également tenus d'observer le règlement de même nature affectant leurs écoles, pourvu que cela n'empiète pas sur le droit ou le privilège garanti par l'acte de 1867, c'est-à-dire le droit ou le privilège attaché à l'école confessionnelle.

Les objections soulevées contre les instructions du gouvernement ontarien et développées devant Leurs Seigneuries, n'étaient pas cependant surtout basées sur l'allégation qu'elles sont préjudiciables en aucune façon à l'enseignement confessionnel, mais sur une base plus large. Leurs Seigneuries apprécient l'attachement des habitants de langue française envers leur langue, mais il ne faut pas oublier que, bien que la majorité des contribuables soutenant les écoles bilingues séparées d'Ottawa est de langue française, il y a d'autres contribuables dont la langue maternelle n'est pas le français. Ce fait a sans doute causé de grandes difficultés pour ce qui est de régler justement entre les divers habitants la rivalité naturelle qui existe au sujet de la langue d'instruction à employer, et le soin avec lequel on a considéré cette difficulté ressort du rapport de grande valeur publié dans le dossier et sur lequel Leurs Seigneuries attirent l'attention.

. . . .

Sauf sur l'approbation de l'inspecteur en chef, dans le cas des élèves, au delà de la classe 1 qui ne peuvent parler ou comprendre l'anglais, il existe des dispositifs pour permettre un cours spécial d'anglais aux élèves de langue française et donner l'enseignement du français comme sujet d'étude dans les écoles publiques et les écoles séparées.

M. Belcourt allégua que réglementer ainsi l'usage de la langue française dans les écoles séparées constituait une entrave et que c'était incompatible avec le droit naturel acquis à la population de langue française et que cette intervention ne peut se combattre à moins que ce droit ne soit un de ceux garantis par l'acte de 1867.

Leurs Seigneuries ont déjà exprimé l'avis que les gens unis ensemble par la lagnue et non par les liens de la foi, ne formaient point une classe de personnes, au sens de cet acte. Si l'opinion adverse était acceptée, l'on ne voit aucune raison pourquoi une plainte similaire ne serait point portée par les parents de langue anglaise dont les enfants reçoivent l'instruction dans les écoles catholiques séparées.

A ce sujet, il est intéressant de mentionner que le seul article de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord qui traite de l'emploi des langues française et anglaise, n'a aucun rapport avec la question de l'éducation et il a un tout autre objet. Il autorise l'emploi, soit de la langue française soit de la langue anglaise dans les débats aux Chambres du parlement du Canada et aux Chambres de la législature de Québec; il autorise aussi l'emploi de l'une des deux langues par toutes personnes et dans toutes plaidoiries ou toutes procédures produites devant tout tribunal ou venant de tout tribunal du Canada. Si l'on doit tirer une conclusion de cet article, ce ne sera pas en fvaeur de la théorie des appelants.

. . . .

C'est l'opinion de leurs Seigneuries que dans la construction des actes et des documents qui sont devant eux, les règlements en litige ont été dûment faits et approuvés d'après l'autorité du département de l'éducation et qu'ils lient aux termes de leurs dispositifs les appelants et les écoles qui sont sous leur contrôle. Ils conseillent à Sa Majesté de rejeter l'appel, les appelants payant les frais.

JUGEMENT CONTRE LA COMMISSION GOUVERNEMENTALE D'OTTAWA

....Il n'y a pas de doute que beaucoup d'inconvénients temporaires existent si la commission appelante, en tant que représentant les contribuables des écoles catholiques séparées d'Ottawa, manque de remplir ses devoirs au sujet des droits et des privilèges créés en sa faveur. Le résultat sera que les enfants de parents catholiques seront sous l'obligation de fréquenter les écoles publiques qui leur sont accordés en vertu du paragraphe 1, clause 53 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, de 1867.

Leurs Seigneuries ne doutent pas que les appelants obéiront maintenant à la loi qui vient d'être finalement déterminée. Elles ne peuvent cependant reconnaître cette affirmation que la commission appelante ne s'expose pas à des procédures si elle refuse de remplir les obligations statutaires ou que, sous ce rapport, elle est dans une position différente de celle des autres commissions ou corps de commissaires chargé de l'accomplissement de devoirs publics et qui manquent de les accomplir.

De ce qui a été dit, il appert, de l'avis de Leurs Seigneuries, que l'acte tel que rédigé est ultra vires. En conséquence, le droit est réservé aux demandeurs, si l'occasion s'en présente, d'en appeler à la Cour suprême d'Ontario pour un redressement suivant cet arrêt, mais Leurs Seigneuries espèrent qu'il ne sera pas nécessaire pour les demandeurs de se prévaloir de ce droit.

Mouvement de l'A.C.F.C.

QUESTIONS ET REPONSES

Quelles sont les conditions légales pour être électeur?

—Ces conditions varient suivant les différentes élections.

Pour prendre part aux élections fédérales et provinciales, il faut être âgé de 21 ans, être citoyen du Canada par naissance ou par naturalisation, résider au Canada (élections fédérales) ou dans la province (élections provinciales) depuis un an et dans la division électorale depuis trois mois.

Pour avoir le droit de vote aux élections municipales dans les districts ruraux, il n'est pas nécessaire d'être citoyen du Canada, il suffit d'occuper une terre et de payer des taxes, même sans être propriétaire. Il n'est même pas indispensable d'être inscrit sur la liste électorale; on peut se contenter de faire reconnaître son droit au vote le jour des élections. L'inscription n'est obligatoire que dans les villes ayant au moins 3.000 habitants.

Quelles démarches à faire, quelles formules à remplir pour devenir sujet britannique?

—Il suffit de se présenter devant un avocat ou un notaire public qui fait prêter le serment requis et accomplit les formalités légales. Les conditions à remplir sont les suivantes: cinq années de séjour au Canada ou dans quelque autre partie de l'Empire et la connaissance d'une des deux langues officielles, l'anglais ou le français. Le droit à payer est de cinq piastres.

Cette naturalisation est valable dans tout l'Empire britannique; mais on peut encore se faire naturaliser d'après l'ancien système, lequel ne compte que pour le Canada. Dans ce dernier cas, trois années de résidence suffisent.

—Voudriez-vous avoir l'obligeance de me donner tous les renseignements nécessaires au sujet du vote des femmes dans la province. Cette loi est-elle déjà établie et sera-t-elle en vigueur aux prochaines élections provinciales?

—La loi est fort simple: elle accorde le droit de vote aux femmes aux mêmes conditions qu'aux hommes. (Voir plus haut les conditions légales pour être électeur.) Ne pas oublier cependant que le vote féminin n'est reconnu qu'en matières provinciales. La loi est dès maintenant en vigueur. Les femmes seront admises à voter aux élections partielles de Kinistino et de Régina, le 20 courant, et lors du referendum sur la question des liqueurs, le mois prochain.

DUCK LAKE, Sask.

La réunion projetée dans le but de réorganiser notre cercle local de l'A.C.F.C. a eu lieu dimanche dernier et été couronnée de succès. Nous avions l'honneur d'avoir au milieu de nous, ce jour-là, quatre visiteurs distingués de Prince-Albert, chefs de l'Association; le R. P. Auclair, directeur général; M. J. P. Daoust, trésorier général; J. E. Morrier, ancien président général et membre du Comité central; Donatien Frémont, chef du secrétariat général.

L'assemblée se tint dans la salle de l'école à l'issue des Vêpres sous la présidence du R. P. Tessier O.M.I., curé de la paroisse. Celui-ci exposa l'objet de la réunion: implanter, ou plutôt replanter l'A.C.F.C. à Duck Lake. L'Association, dit-il, est bien établie dans la province et fonctionne à merveille partout. Notre paroisse, qui est l'une des plus considérables comme population de langue française, se doit à elle-même d'y figurer avec honneur. L'orateur se déclare très heureux de saluer, dans la personne du directeur général présent, un ancien condisciple de collège et un ancien collègue dans l'enseignement. Il loue hautement l'œuvre admirable qu'il accomplit dans l'Ouest depuis cinq ou six ans par la plume et par la parole. Pour ce qui est du *Patriote*, il est inutile de faire son éloge, puisque tout le monde ici le reçoit et le connaît de longue date. L'organe officiel de l'Association, vaillant, actif, toujours sur la brêche, remplit son rôle à la perfection.

Le R. P. Auclair, directeur du *Patriote* et directeur général de l'Association, a été le principal orateur de la journée En débutant, il dit le plaisir qu'il éprouve toujours à revenir à Duck Lake, théâtre de ses débuts dans l'Ouest. Mais l'assemblée d'aujourd'hui évoque des souvenirs particulièrement doux. N'est-ce pas dans cette même salle que l'Association a pris naissance en 1912? Tous se rappellent le congrès de Duck Lake, auquel assistaient des représentants de tous les centres franco-canadiens de la province. Ce fut le premier congrès franco-canadien de la Saskatchewan et le premier congrès catholique de l'Ouest. Son succès fut dû en grande partie à l'appui qu'il reçut de la population de Duck Lake. Le résultat de ce congrès fut de nommer trois directeurs chargés d'établir une Association qui grouperait tous les catholiques de langue française.

Notre Association n'est ni canadienne-française, ni française, ni belge, elle s'adresse à tout l'élément français sans distinction d'origine, et c'est pour cela qu'elle a pris le nom d'Association Catholique franco-Canadienne. Dans chaque centre français, nous voulons avoir un cercle local qui travaille à la diffusion des idées générales qui formeront notre force. L'Association a eu des débuts modestes, mais elle a grandi peu à peu, et aujourd'hui elle compte au-delà de 2000 membres à et plus de 50 cercles.

L'A. C. F. C. ayant pris naissance à Duck Lake,c'est dans ce centre français, l'un des plus importants de la province, qu'a été fondé le premier cercle local. Depuis, à la suite de circonstances diverses, il a cessé de fonctionner et il s'agit aujourd'hui de le rétablir. Les Franco-Canadiens de Duck Lake sont particulièrement bien organisés et se trouvent dans une situation privilégiée. Ils possèdent une école superbe, l'une des plus belles de la province, sous la direction de religieuses qui donnent aux enfants une instruction de choix. Ils forment une paroisse homogène et bénéficient de la sorte de nombreux avantages que n'ont pas les centres mixtes: bref, tout concourt à faire du cercle de Duck Lake l'un des plus actifs et des plus vivants.

Le R. P. Auclair insiste sur la nécessité de s'unir pour devenir une force. En nous groupant, nous avons déjà réussi à écarter de nous plusieurs dangers, nous avons obligé les pouvoirs politiques à respecter nos droits. Ici, nous n'avons pas à souffrir la persécution, comme nos compatriote de l'Ontario et du Manitoba, et il faut espérer que leur malheureux sort nous sera épargné: mais pour cela, nous devons rester unis. La cohésion est le gage de notre force. Catholiques et français, nous devons ne former qu'un corps et une âme. Nous atteindrons ce but par l'extension de notre Association sous la direction de nos évêques, car l'A.C.F.C. est sous le patronage de l'épiscopat et dans nos congrès, nous avons toujours eu son appui et ses encouragements.

Dans ce centre français de Duck Lake, berceau de l'Association, il existe des obligations plus particulières de se grouper en vue de l'intérêt général de notre nationalité. C'est bien ce que l'on a compris en manifestant la volonté ferme de réorganiser le cercle qui existait autrefois. Aussi est-ce avec le plus grand plaisir que le directeur général de l'Association a répondu à l'aimable invitation du digne pasteur, son ami personnel.

En terminant, le R. P. Auclair rend hommage au travail accompli par M. Pantaléon Semidt, organisateur pour le district, et engage chaleureusement l'auditoire à seconder ses efforts.

Le R. P. Tessier, à son tour, loue hautement le travail d'organisation de M. Schmidt, à qui nous sommes redevables du succès de l'assemblée. Il se déclare de cœur et d'âme avec ses paroissiens dans leur désir d'avoir un cercle qui fonctionne régulièrement et se fera un point d'honneur d'assister à toutes les réunions.

M. P. Schmidt remercie tous ses compatriotes présents d'avoir répondu à son appel. Il est heureux d'avoir accepté un poste qui lui permettra de faire plus ample connaissance avec eux et compte sur la bonne volonté de tous pour mener à bonne fin l'œuvre commencée sous de si heureux auspices. Comme le temps s'avance et que nous visiteurs de Prince-Albert doivent repartir par le train du soir, M. Schmidt leur laisse la parole.

M. J. P. Daoust dit quelques mots comme gérant du *Patriote*.

M. J. E. Morrier, ancien président général et ancien secrétaire général de l'A. C. F. C., fait un discours plein d'excellentes idées et de suggestions pratiques. En nous félicitant d'avoir entrepris la réorganisation de notre cercle, il voit dans la manifestation de notre désir un gage assuré de succès.

Le moment est venu de s'unir. Si nous n'en sommes pas encore à la persécution, comme dans certaines autres provinces; cependant nous devons imiter les nations neutres qui, bien que n'étant pas en guerre, se préparent à la guerre. Car se préparer à la guerre, c'est souvent un bon moyen de la prévenir.

Abordant ensuite le point de la contribution annuelle à payer pour faire partie de l'Association, l'orateur répond à l'objection souvent posée: pourquoi cette contribution? où va cet argent? Il faut bien se rendre compte que l'A. C. F. C. n'est pas une société de secours mutuels de laquelle on retire des bénéfices personnels tangibles et immédiats. C'est une association qui a pour but de grouper les Franco-Canadiens afin de promouvoir leurs intérêts d'une façon générale. On ne peut s'attendre à ce que les résultats soient toujours très apparents, mais ils n'en sont pas moins très réels.

La contribution est minime: une piastre par année; mais les petits ruisseaux font les grandes rivières: si tous les Franco-Canadiens de la province étaient membres de l'A. C. F. C., on constituerait très vite un capital considérable qui permettrait au bureau de direction d'agir sur une plus grande échelle qu'il ne peut le faire actuellement.

Toutes les associations se créent ainsi un capital afin de travailler efficacement à l'œuvre qu'elles poursuivent. Ne vous faites donc ni illusions ni scrupules au sujet de la piastre que vous versez chaque année à l'Association: elle ne vous rapportera aucun bénéfice personnel direct, mais au point de vue national, elle vous rapportera 100 p.c.: ce sera le meilleur placement que vous puissiez faire.

De quoi s'occupe-t-on dans les réunions de l'A. C. F. C.? se demande encore l'orateur, posant une autre objection courante. Comment peut-on les rendre intéressantes? Il ne tient qu'à vous, répond-il, d'avoir des assemblées instructives et attrayantes. Il ne manque pas de problèmes locaux et régionaux qui peuvent être discutées avec fruit. En terminant, M. Morrier insiste sur la nécessité de l'union de tous les Franco-Canadiens pour être en mesure d'obtenir justice auprès des pouvoirs publics.

M. Donatien Frémont, chef du Secrétariat général, dit ensuite quelques mots. Il exprime toute sa satisfaction de se trouver parmi nous, dans un milieu si français, qui a eu l'honneur d'être le berceau du *Patriote de l'Ouest* et de l'Association. Ce rapide passage à Duck Lake l'invite à y revenir. Il n'y a pas de doute qu'il y a ici tous les éléments voulus pour établir un cercle très vivant, très actif, qui tiendra des réunions régulières. Ce sera une excellente occasion de refaire de temps en temps le même voyage et de causer plus longuement.

On procède alors à l'élection des officiers du cercle. Le R. P. Tessier est nommé président honoraire. Président actif: M. P. Schmidt; vice-président: M. O. St. Denis; secrétaire-trésorier: M. Moïse Courchêne.

Les directrices et directeurs élus sont: Mme Archambault, Mlle Chené, MM. J. O. Dumoulin, G. Gervais, F. Verneray.

Les officiers élus sont invités à prendre place au bureau. Le président, M. Schmidt remercie le R. P. Auclair et ses amis de Prince-Albert qui ont bien voulu accepter de venir leur apporter la bonne parole. Il fait un appel en faveur de l'enrôlement dans l'Association et la plupart des personnes présentes se font inscrire. Séance tenante, on décide de donner une grande réunion publique le 26 novembre à l'occasion de la Sainte-Catherine.

FEUILLETON DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

Le Meunier Tagrena

(Légende Bretonne)

Par "Un SAUVAGE"

VI.—UNE NUIT AVEC MERLIN

Dès le temps de l'enchanteur Merlin, qui vivait longtemps avant l'an mille, les Tagrena exploitaient le Moulin de Beau-Soleil. La preuve c'est que cet homme extraordinaire fit présent au Tagrena alors régnant, d'une *pochette* enchantée, qui est restée célèbre dans les mémoires du temps. Cette merveilleuse pochette devant jouer un rôle important dans la suite de cette histoire, il importe de relater ici les circonstances dans lesquelles elle vint en la possession de la famille Tagrena.

Chacun sait que Merlin réunit dans la forêt de Paimpont tous les corrigans, fées, loups garous et autres esprits follets qui, auparavant, rôdaient librement dans cette partie de la Bretagne. Mais il ne faudrait pas s'imaginer que ces esprits Bretons, aussi entêtés que leurs compatriotes en chair et en os, se soient laissé faire sans essayer de résister. La vérité, c'est qu'ils jouèrent eux-mêmes plus d'un tour au pauvre Merlin, qui, de leur fait, courut souvent les plus grands dangers. Ce fut dans une de ces circonstances mémorables qu'il fit don à Tagrena de la pochette en question.

Après une assez longue période de calme, ce jour-là, il y avait bon vent; et Tagrena voulant en profiter pour moudre tout le grain que le calme des journées précédentes avait fait s'accumuler dans l'entre sol de son moulin, travailla fort avant dans la nuit. Il devait être près de minuit lorsque la sonnerie du moulin se déclanchant, l'avertit que le dernier grain de sarrazin venait de se transformer en farine.

S'empressant d'abattre la courroie de transmission, Tagrena sortit pour carguer les voiles du moulin. En ce moment le ciel était sans nuages; et la lune dans son plein, éclairait Beau-Soleil comme en plein jour. Cela fit plaisir au meunier, car le sentier qu'il devait suivre pour rentrer au village n'étant pas des plus beaux; par une nuit sombre, le voyage de retour était toute autre chose qu'une promenade d'agrément.

Avant cargué ses voiles, Tagrena rentra au moulin pour mettre en ordre les sacs de farine de ses divers clients, qu'il disposa en quatre tas différents: un pour chacun de ses pochonniers, afin que ceux-ci ne se trompent pas le lendemain matin. Car, pour lui, devant aller ce jour-là au marché de Josselin, il ne pourrait présider à la distribution des sacs; et ces imbéciles n'auraient pas manqué de commettre toutes sortes d'erreurs, s'il les avait laissés faire.

Avant mis tout en ordre dans le moulin, il souffla la chandelle de résine qui l'éclairait, et ouvrit la porte pour sortir. Mais, sur le seuil, l'étonnement le cloua immobile pour un bon moment. Un quart d'heure s'était à peine écoulé depuis qu'il avait carqué ses voiles par un si beau clair de lune; et maintenant il faisait aussi noir à l'intérieur qu'à l'extérieur du moulin. Depuis des années, Tagrena avait monté et descendu la lande de Beau-Soleil en tout temps et en toute saison; et à toute heure du jour et de la nuit; mais jamais il ne l'avait vue plongée dans une noirceur pareille.

—Curieux, dit-il. Et il hésita un bon moment pour savoir s'il devait rentrer au moulin, ou se risquer à descendre au village. Mais, il était fatigué et avait besoin de repos: de plus le lendemain, il devait se lever de bonne heure, s'il voulait arriver à Josselin à temps pour le marché. Il avait là trois bonnes lieues à faire avec une voiture pesamment chargée, et par les plus mauvais chemin du pays.

—Tant pis, se dit-il; je connais tellement le sentier par cœur, que, malgré la noirceur, je finirai bien par trouver ma maison.

Sur ce, ayant fermé la porte du moulin, il se mit à suivre en tâtonnant le sentier qui descendait à Penfra. Tout alla bien jusqu'à la croisée des *six sentiers*. C'est, à deux cents verges du moulin, un assez vaste pâtis, en forme de rond point, d'où partent des sentiers en six directions différentes.

Ici, se dit Tagrena, s'agit de ne pas se tromper. Par cette noirceur, si j'enfilais le mauvais sentier, je pourrais me rendre à la Ville-Mulot, ou au Bois Hervé; ce qui, à cette heure de la nuit, ne ferait pas du tout mon affaire.

Ce disant, il s'arrête au bord du pâtis pour tâcher de localiser l'entrée du sentier de Penfra, qui s'ouvre juste entre les deux précédents. Mais, avant qu'il eût fini de s'orienter, il sursauta, en s'entendant apostropher du milieu de la noirceur.

(*A Suivre*)

Réflexions opportunes

Qui ne sait que le monde a grandement besoin de vérité catholique. Une des causes profondes pour lesquelles les sociétés se meurent et se suicident là-bas dans la grande guerre, c'est que les intelligences ont abandonné la vérité catholique; et, nous ne devons cesser de le proclamer, aussi longtemps que chez un peuple, cette vérité n'éclairera pas les intelligences et n'en sera pas la maîtresse il n'y aura pas de paix véritable.

* * *

Pénétrez-vous bien de cette profonde vérité: Si l'homme et les sociétés ont besoin pour prospérer de se nourrir de vérité catholique, ils ont encore plus besoin de se nourrir de l'Eucharistie. Car longtemps avant la déclaration de la guerre actuelle, Léon XIII qui connaissait si profondément les misères de notre siècle avait indiqué comme cause principale des maux dont souffrait le monde et qui, à n'en pas douter, ont préparé le grand cataclysme dans lequel des nations trouveront peut-être leur tombeau, le fait "que l'amour et l'usage du banquet eucharistique languissent chez la plupart et n'existent plus chez beaucoup". *Partant, nous pouvons dire sans crainte de nous tromper que l'apostolat le plus fécond auquel un chrétien puisse prendre part, pour le bien de l'Eglise et de la patrie, c'est celui qui aura pour fin de ramener les âmes à un usage plus fréquent de l'Eucharistie.*

* * *

Faut-il le dire ? Dans notre religion, l'on voit ce triste spectacle d'hommes qui se disent en possession des vérités éternelles, qui boivent à des sources sacrées, qui mangent la chair d'un Dieu et qui sont moins zélés pour le bien que les mauvais pour le mal.

* * *

Il fut un temps où les chrétiens, en petit nombre, envahissaient les demeures des païens et se répandaient partout comme un ferment dans cette masse de jouisseurs de la Rome impériale, au point de faire craindre la ruine prochaine du culte des fausses divinités. Aujourd'hui les chrétiens sont légions et au lieu de tout envahir, ils se retirent devant les ennemis du Christ qui, presque partout, s'emparent des positions dans les gouvernements et les écoles.

* * *

Il faut avoir l'énergie d'un Garcia Moréno pour dire: "Nous connaissons les droits et privilèges de l'Eglise et nous les lui conserverons, même quand elle consentirait à céder ses droits dans l'intérêt de la paix. Car il n'appartient pas à un enfant de dépouiller sa mère, en la forçant à garder le silence sur la spoliation dont elle est victime."

M. l'abbé Camirand, aux Fêtes du Tricentenaire de la Foi.

Le devoir ne périt pas

Le devoir est indestructible, comme le *sacerdoce* catholique. Il ne faut à l'Eglise qu'une goutte d'huile et quelques paroles: avec cela elle fait un prêtre.

Le prêtre prêche la nécessité, la pérennité, l'inviolabilité du devoir il l'incarne en lui. Le devoir s'exhale des plis de sa soutane, comme le parfum d'Aaron. Il est le ciment de ses œuvres, le brasier de son zèle, la couronne de ses amours. Essayez d'empêcher le devoir de retenir sur les lèvres sacerdotales! Autant vaudrait arrêter le lever du soleil: on peut tuer des prêtres, le sacerdoce ne mourra pas; le devoir non plus. Sa chaire la plus éloquente, son autel le plus rayonnant est encore l'échafaud.

Le devoir est indestructible, comme la *croix. Stat crux, dum volvitur orbis!* Impossible de l'abolir. Avec deux morceaux de bois, on fabrique le signe de notre rédemption. Et cette image fruste suffit pour évoquer tout l'Evangile.

Le devoir est indestructible, comme le *firmament.* Comment s'attaquer aux profondeurs inviolées, où fourmillent ces soleils et ces étoiles innombrables ? *Vos castrorum in excelsis, splendens gloriose.* (Ecc.)

"Nous raserons vos clochers, disait un révolutionnaire à un paysan de Vendée, nous vous enlèverons tous les signes de votre superstition!—Soit, répondit le chouan, alors nous nous mettrons à genoux devant les étoiles: détruisez-les si vous pouvez!"

Les astres se rient des menaces de l'impie. Tant qu'ils brilleront, dans les hauteurs sereines, ils rendront à la majesté du devoir imperturbable témoignage.

"Nous obéissons à Dieu, semblent-ils nous dire, nous suivons, sans dévier jamais, l'orbe de nos ellipses".

"O toi qui nous contemples, disent-ils encore, homme créé à l'image de notre Créateur, sers donc avec liberté, avec intelligence, avec amour, Celui dont nous exécutons inconsciemment les volontés".

Tous les traits de morale disparaîtraient de ce monde, que l'homme lirait encore son devoir au livre du firmament. Et dût le devoir lui imposer les plus lourds sacrifices, l'homme saura, avec la grâce de Dieu, lui consacrer son cœur et sa vie.

Léon RIMBAULT, f.r.

Petites recettes pour être heureux et faire des heureux

V

Ayons égard aux habitudes, aux goûts, et même aux petites *manies* de ceux qui nous entourent, pour ne les froisser en rien, surtout lorsque ce sont nos supérieurs ou nos parents. Qui ne connait ces mille détails, vulgaires et insignifiants sans doute, mais auxquels certaines personnes nerveuses attachent une très grande importance, au point qu'une négligence par rapport à tel ou tel de ces objets les met de mauvaise humeur pour toute une journée? Il s'agira, par exemple, de fermer une porte, de ne pas courir dans les corridors, de faire peu de bruit en montant les escaliers, de plier un vêtement de telle façon, de remettre la correspondance à telle heure, de se trouver ponctuellement à tel rendez-vous, d'éviter tel assaisonnement dans la préparation des mets, de jouer à certain jeu plutôt qu'à tout autre, de ne pas cueillir telles fleurs ou tels fruits du jardin, d'écouter patiemment des histoires qu'on a cent fois entendus, etc. Un esprit indépendant et trop absolu méprisera ces menus détails, sous prétexte que ce sont des minuties; et en les méprisant, il gâtera tout le bonheur d'une personne envers qui bien des raisons peut-être l'obligeaient à la reconnaissance et au respect. Un chrétien plus souple s'assujettira par vertu à ce qu'on demande de lui, et ainsi, il contentera le bon Dieu, il se fera aimer de ses supérieurs: il jouira lui-même de cette satisfaction si douce que procure la charité, lorsqu'elle est jointe à l'humilité.

Pour les Cultivateurs .

CAUSERIE

..C'est une très sérieuse situation que celle dans laquelle se trouvent actuellement les cultivateurs de l'Ouest. La température inclémente qui a sévi pendant pusieurs semaines, jointe à la rareté de la main d'oeuvre, l'une entrainant l'autre, est cause qu'une immense quantité de grain, évaluée à cent millions de piastres, est encore non battue et court le risque de ne pas l'être avant le printemps, étant donnée la saison, où nous sommes. On pouvait croire que les rapports publiés jusqu'ici étaient plus ou moins exagérés, mais l'appel que vient de lancer le premier ministre de la Saskatchewan, invitant tous les hommes valides à prêter main-forte aux batteurs, ne laisse subsister aucun doute sur la réalité du danger dont nous sommes ménacés.

Il n'y aurait pas plus d'un tiers du grain de battu dans la province, au témoignage du ministre de l'agriculture. Avec un hiver hâtif comme celui de 1915, nous aurions donc à déplorer des pertes incalculables et le malheur qui frapperait la classe agricole aurait une répercussion générale

Il est à noter que le manque de main-d'oeuvre dont nous souffrons actuellement est la seule résultante du mauvais temps. Les moissonneurs étaient venus nombreux de l'Est, comme les années précédentes, mais les longues journées de chômage qu'ils devaient subir les ont vite poussés à reprendre le chemin de leurs foyers. C'était l'unique moyen pour eux de ne pas perdre tout le fruit de leur travail. On ne saurait les blâmer de leur conduite. C'est le seul appât du gain qui nous vaut la main d'oeuvre étrangère et il est tout naturel qu'elle nous fasse défaut lorque les mêmes conditions avantageuses cessent d'exister pour elle.

Mais il semble bien qu'on n'ait pas su faire donner sa pleine mesure au travail de nos soldats. Ils ont été rappelés dans leurs casernes au plus fort de la saison, alors que le grain était à peine moissonné. Dans une guerre comme celle-ci, où la résistance se prépare aussi bien dans les champs de blé que sur les champs de bataille, l'épée et la char[rue] devraient se montrer plus que jamais solidaires. Nos militaires, en attendant qu'ils aillent au feu, serviraient utilement le pays en sauvant nos moissons. Il en est temps encore. Qu'en pense Sir Sam Hughes?...

LE VIEUX FERMIER

Valeur nutritive de la paille rouillée

La paille provenant de champs sérieusement infectés de rouille est-elle inoffensive pour les animaux? Telle est la question que posent beaucoup de fermiers de l'Ouest canadiens?

Les avis diffèrent quelque peu à ce sujet. Un grand nombre de cultivateurs croiront devoir brûler la paille rouillée et garder la plus belle comme fourrage. Il est douteux que ce soit là la meilleure méthode à suivre, car, si étrange que cela puisse paraître, la paille rouillée renferme beaucoup plus de valeur nutritive que l'autre. Une analyse de paille rouillée démontre qu'elle contient presque trois fois autant de protéine brute que la paille exempte de rouille. Or la protéine est la matière qui produit la croissance des os, des muscles et de la chair même chez nos animaux de ferme. La valeur marchande et la valeur nutritive des aliments sont basées principalement sur le contenu en protéine, de sorte qu'il est tout à fait évident que si la paille rouillée renferme ainsi plusieurs fois autant de protéine que l'autre, elle doit lui être bien supérieure comme fourrage.

La raison de ceci n'est pas difficile à discerner. Une plante en bonne santé est attaquée par la maladie. Sa croissance et son développement sont arrêtés. La matière emmagasinée dans les feuilles et la tige et qui plus tard, dans une plante normale qui mûrit naturellement, est employée à fournir le grain, reste dans la paille et augmente ainsi sa valeur nutritive.

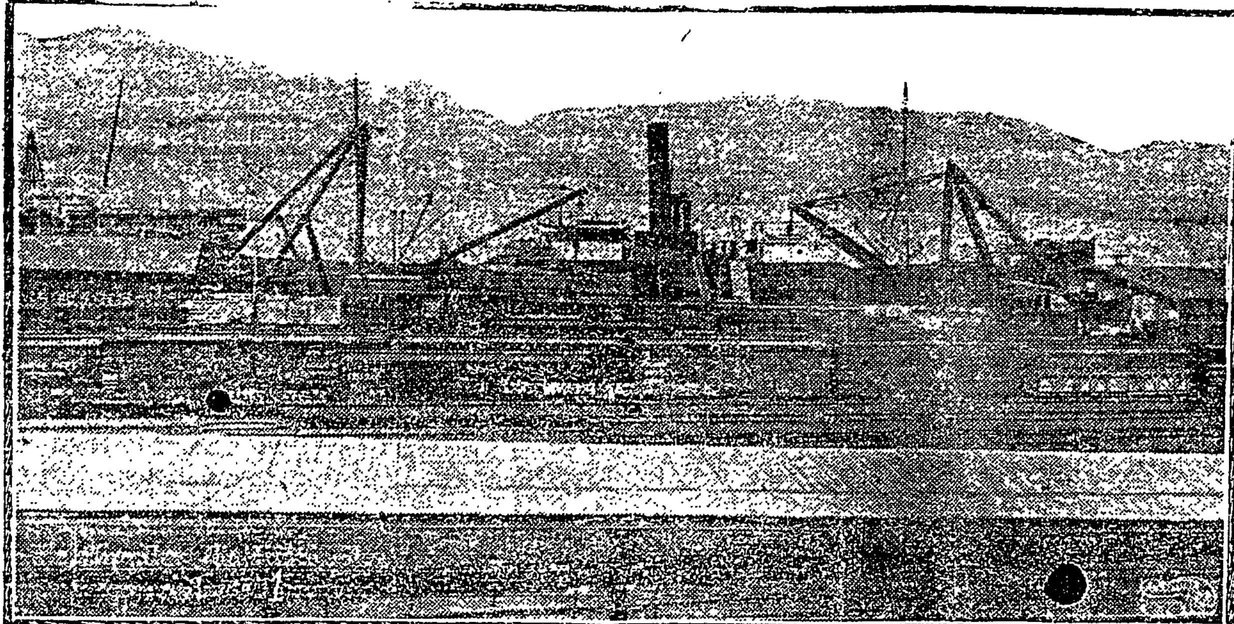
Bref, la paille du grain mûri normalement est privée de la grande partie de sa valeur nutritive, tandis que la paille du grain arrêté dans sa croissance, comme c'est le cas avec la rouille, garde une grande quantité de précieuses matières alimentaires.

La paille rouillée est donc chimiquement supérieure, comme fourrage, à la paille saine. Il convient cependant de considérer aussi ses qualités savoureuses et digestives. Quand la maladie en est seulement au degré de "rouille rouge" à l'époque de la moisson, on n'aura pas de dificulté à la faire manger aux animaux. Quand la maladie en est venue jusqu'au degré appelé vulgairement "rouille noire", et que les tiges sont fortement tachées, il sera plus difficile de la faire manger, parce qu'elle n'est pas aussi savoureuse. Le fermier peut avoir à la couper ou à la mêler avec d'autres aliments. Quoi qu'il en soit, elle est inoffensive et ceux qui ont de grosses meules de pailles rouillées auront avantage à la faire manger. On ne remarquera aucun résultat défavorable chez les animaux qui en consommeront. Dans certains districts, il y a une certaine quantité de rouille tous les ans Les fermiers font manger leur paille régulièrement et jusqu'à présent il n'en est résulté aucun inconvénient.

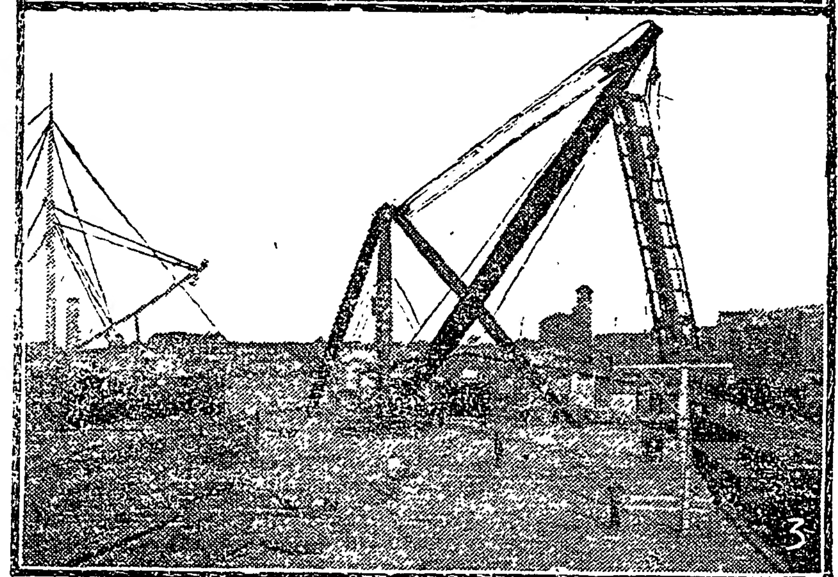
N'ayez pas peur de faire consommer votre paille rouillée, elle est précieuse et devrait être utilisée comme fourrage toutes les fois qu'il est possible.

Professeur A. M. SHAW
de l'Université de Saskatoon

TRAFIC MARITIME A VANCOUVER.







LE port de Vancouver a subi des améliorations si considérables depuis quelques années, qu'il est en marche de devenir l'un des plus importants du continent américain. Sa position particulièrement avantageuse, de même que l'augmentation énorme du trafic maritime sur l'océan Pacifique ont certes été les principales causes de l'essor de ce hâvre canadien appelé à devenir le centre du commerce entre le Canada et les pays orientaux.

Le Canadian Pacific Ocean Services Ltd est de toutes les compagnies de navigation qui font faire escale à leurs navires à Vancouver, celle qui détient la première place au point de vue de l'initiative et du progrès. Récemment encore, cette compagnie a accordé pour une très forte somme, un contrat pour le dragage du port en face de ses remises 3 et 7; en ajoutant 30 pieds à la profondeur actuelle de l'eau à cet endroit, les plus grands navires pourront désormais y accoster sans la moindre difficulté.

Pour donner une idée de l'importance du trafic maritime du Canadian Pacific à Vancouver, on peut citer le cas suivant: le 26 août dernier, l'"Empress of Asia" arrivait d'Orient avec 468 passagers, une forte consignation de malles et en plus une cargaison de 5400 tonnes de fret, comprenant 5005 balles de soie brute d'une valeur de $4,000,000, 3100 caisses de caoutchouc et une grande quantité de thé. C'était paraît-il, la plus riche cargaison qu'aucun navire n'avait jamais apportée à travers le Pacifique.

Pour faciliter le chargement ainsi que le déchargement de ses paquebots, la compagnie a fait installer sur ses quais, les machines les plus modernes et ceci sans regarder au coût d'achat. Les deux premières photographies nous montrent un des navires occupé à prendre un chargement avec l'aide de deux gigantesques grues actionnées à l'électricité: l'une, celle de gauche, peut lever un poids de 15 tonnes et l'autre, un poids de 50 tonnes. La dernière vignette fait voir de plus près la grue pouvant lever 50 tonnes, en train de soulever comme un fétu, la structure métallique inférieure d'un wagon de fret destiné à nos alliés les Russes.

On peut voir par ces illustrations, que l'on a rien épargné à Vancouver, pour développer le commerce maritime et pour faciliter la maniement des pièces de fret d'un grand poids.

Prince-Albert et Environs

Les Franco-Canadiens de Saint Georges pensent à leurs compatriotes sur le front

Les Franco-Canadiens de Saint-Georges viennent de décider de recueillir des souscriptions afin d'envoyer un cadeau de Noël à chacun des soldats de la colonie actuellement sur le front ou prisonnier de guerre. Cette louable initiative est due à M. Alain Lemoal, du bureau de poste de Prince-Albert, un enfant de Saint-Georges qui compte lui-même à son actif plus d'une année de campagne et a été renvoyé dans sa famille à la suite de ses blessures.

Un comité a été constitué à cet effet; il se compose de MM. Henri Delhommeau, Jean Macé, Albert Cartier, Alain Lemoal. Mlles Délia Cartier, Alexandrine Hamonic, Fernande Soulié, et Sadie Balfour, aidées de quelques-unes de leurs amies. ont bien voulu se charger de recueillir les souscriptions. Elles organisent en même temps pour le vendredi 17 novembre, à 'école de White Star. une soirée avec partie de paniers dont le produit ira grossir le fonds de Noël des soldats.

Le projet est accueilli de tous avec enthousiasme et chacun se promet de contribuer généreusement à cette œuvre patriotique.

Nos compatriotes de Prince-Albert qui désireraient y participer pourront remettre leurs souscriptions à M. Alain Lemoal. 38. 14e rue est.

Les membres du Comité tiennent à dresser le plus tôt possible la liste complète des sodats de Saint-Georges avec qui ils auront à communiquer prochainement. Aussi prient-ils les parents et amis de ces derniers de bien vouloir transmettre au secrétaire. M. Alain LeMoal. leurs noms et adresses bien exactes. Il est entendu que la souscription est en faveur de tous les soldats franco-canadiens des armées françaises. belges et canadiennes. actuellement sur le front ou dans les hôpitaux. y compris ceux qui sont prisonniers en Allemagne.

Pour le fonds de secours belge du cardinal Mercier

Nous avions hier, à Prince-Albert. la visite d'un prêtre belge. M. l'abbé Georges Vandamme, du diocèse de Malines, venu au Canada sur la recommandation de S.E. le cardinal Mercier pour recueillir des secours en faveur des pauvres Belges.

Son appel est d'autant plus sympathique qu'il a connu lui-même les horreurs de l'invasion. Curé d'une paroisse non loin d'Anvers. il fut retenu prisonnier par les Allemands durant quelques jours en allant porter secours à des blessés allemands pour lesquels il avait été demandés. Il a connu aussi le régime insupportable de l'occupation allemande pendant près d'une année. Ayant réussi à passer la frontière de Hollande, de là il se rendit en Angleterre. puis il alla en Irlande solliciter des aumônes de porte en porte pour les Belges.

M. l'abbé Vandamme a mission de parcourir l'Ouest pour recueillir des secours qui seront transmis au cardinal Mercier. Il est muni de hautes recommandations de la part du cardinal Mercier, du R. P. Rutten. des consuls belges à Londres et à Ottawa, de Mgr Legal, d'Edmonton et de Mgr Pascal, de Prince-Albert. Il a déjà visité quelques centres de l'Alberta, notamment Wetaskiwin, Beaumont, Millet, etc.. où il a reçu l'accueil le plus sympathique. Il donnera une conférence à Edmonton, dimanche soir en français, et lundi soir en anglais, puis à Leduc, St Albert, Ponoka, Red Deer, Camrose, etc.

M. l'abbé Vandamme a rendu visite ici au maire Knox et il doit revenir dans le courant du mois de décembre pour donner une grande conférence publique. Son œuvre est digne des meilleurs encouragements.

Choses municipales

—Le maire Knox vient d'adresser une lettre énergique au ministre de la Justice au sujet du plan projeté du gouvernement de doter le pénitencier de Prince-Albert de son propre système d'égoûts et d'un service d'eau particulier.

—Le conseil tiendra une réunion spéciale le 13 novembre afin de discuter la question financière et l'on s'attend à ce que d'importantes mesures y soient adoptées.

—On commence à s'occuper quelque peu des élections municipales. Cependant les candidatures n'apparaissent pas encore et le maire lui-même n'est pas en mesure de dire s'il briguera de nouveau les suffrages pour obtenir un renouvellement de son mandat.

Chez nos pompiers

La semaine dernière, les pompiers de la ville ont adressé au maire une sorte d'ultimatum. Ils demandaient une augmentation de salaire de 16 p.c., sans quoi la ville deverait accepter leur démission. Les raisons alléguées pour cette augmentation étaient que leur salaire actuel n'était plus en rapport avec le coût de la vie qui a augmenté considérablement depuis un certain temps.

Le conseil de ville a décidé qu'il ne pouvait faire droit à la requête. En conséquence, la démission en bloc des hommes a été acceptée et le chef des pompiers a reçu des instructions pour les remplacer.

Le téléphone au nord de Prince-Albert

La ligne de téléphone rural entre Prince-Albert et Shellbrook vient d'être mise en opération. Shellbrook est le premier point au nord qui se trouve relié par téléphone avec notre ville. Rappelons qu'on étudie actuellement un projet de ligne qui desservirait Saint-Georges. Albertville. Spruce Home et Alingly.

Notes Locales

—Il a été convenu entre les autorités de la Prison Provinciale et le Rév. Père L. J. Danis. curé de la Cathédrale que la messe à l'avenir sera dite aux prisonniers une fois le mois.

—De passage à l'évêché: T. R. P. abbé Bruno. RR. PP. Vachon. Jan, Cunningham. Cochin. MM. les abbé Schmid. Nicolet. Lebel. et M. l'abbé Vandamme de Belgique.

—Mlle Bessie Lynch. d'Ottawa. sœur d'une des religieuses de l'Académie. a fait une courte visite à Prince-Albert, et chez son frère le Dr Lynch de Saskatoon. Elle doit se rendre en Europe comme infirmière.

—Le R. P. Pascal. a donné dimanche soir. à la cathédrale. un beau sermon sur nos devoirs envers les âmes du purgatoire.

—Notre jeune compatriote William Phulion. qui a pris part aux combats de Festubert. d'Ypres et de la Somme. avec l'armée canadienne. est en ce moment en congé dans sa famille pour deux semaines. Il a été blessé deux fois mais est tout à fait rétabli.

La vente d'animaux

La vente d'animaux tenue les 3 et 4 novembre. sous les auspices de la Société d'Agriculture, a remporté un beau succès. De nombreux fermiers du district avaient tenu à y assister et à profiter de l'occasion qui leur était offerte de se procurer des animaux de race pour améliorer leurs troupeaux. On remarquait aussi plusieurs acheteurs venus d'assez loin et jusque des provinces voisines.

Tous les animaux vendus ont atteint un bon prix. La moyenne pour les génisses "Courtes Cornes" a été de $150; pour les vaches, $110. Le plus haut prix payé pour une génisse a été $205.

Etant donné le succès qu'a obtenu ce premier essai, il y a tout lieu de croire que la Société d'Agriculture voudra tenir une vente semblable chaque année. Nos fermiers et éleveurs de la région ne pourront qu'en bénéficer largement.

Changement d'horaire sur le C. N. R.

Un nouvel horaire entre en vigueur sur le C. N. R. à partir du dimanche 12 novembre.

Le train qui part actuellement de Prince-Albert pour le sud à une heure de l'après-midi et celui qui arrive à 7 hrs 15 du soir demeurent les mêmes.

Les deux autres trains pour le sud subissent un léger changement d'horaire. Celui qui part actuellement à 7 hrs 25 du matin partira à 8 hrs 10 et celui qui arrive à 11 hrs arrivera désormais à 11 hrs ¼.

DEBDEN Sask.

—Mme O. Demers est revenue vendredi d'un voyage à Prince-Albert accompagnée de Mlle Rose Demers.

—M. et Mme Adélard Paquette annoncent à leurs parents et amis la naissance de leur second fils, baptisé dimanche sous les noms de Joseph-Albert-Edmond. Parrain, Ed. Tremblay; Marraine M. A. Tremblay. amie de la famille.

—M. et Mme Onés. Drouin sont partis mardi dernier pour aller demeurer à Biddeford, Maine.

—M. et Mme Cy. Gilbert de Shell River. ainsi que M. et Mme Alf. Lehouillier étaient en visite chez des parents dimanche dernier.

LES MARCHES

Prince Albert

BLE—	
No. 1 nord	170
No. 2 nord	161
No. 3 nord	158
No. 4 nord	1?8
AVOINE	0.50
ORGE	0.65
FOIN la tonne	10.00
POMMES DE TERRE le minot	[illegible]
BEURRE, la livre	0.40
OEUFS, la douzaine	0.40
BOEUF, la livre	0.09
PORC la livre	0.12½
MOUTON, la livre	0.14½

(Prix du gros payés au cultivateur)

Winnipeg

BLE—	
No. 1 nord	192⅞
No. 2 nord	188¾
No. 3 nord	183¾
No. 4 nord	172⅞
AVOINE—	
No. 2 C. W.	61¾
No. 3 C. W.	60
No. 1 fourrage	60
ORGE—	
No. 3	108
No. 4	108½
Fourrage	96½
LIN—	
No. 1 N. W. C.	251½
No. 2 W. C.	248½

PETITES ANNONCES

TARIF—Un sou le mot par insertion. Quatre insertions pour le prix de trois. Minimum, 20 sous. Les chiffres et les signes comptent pour un mot chacun.

MESSIEURS, pour service irréprochable et entière satisfaction, allez chez des compatriotes, GARON & PELLETIER, Salon de Coiffure de premier ordre, Hôtel Windsor.

A VENDRE

The Catholic Encyclopedia, 15 vol. l'Illustration, année 1915. Les Romans de la librairie [illegible]. Toute la collection de la [illegible] etc. Ecrire au Rév. H. [illegible] 2107, McIntyre St Régina, Sask.

INSTITUTEUR diplomé, France, Québec (1ère classe), Sask., 2me classe. Six ans d'expérience dans la province, désire emploi à l'année. Sera libre au nouvel an. Ecrire en donnant salaire offert à J. C. FAUCOUP, ZENON PARK, Sask. 9-11-16

INSTITUTEUR ou INSTITUTRICE demandé pour Arrondissement Scolaire Bérubé d'Ormaux, Sask. Catholique. Bilingue. Engagemeent immédiat. VICTOR HARVEY, ORMEAUX, Sask. 8-11-16

VILLE DE PRINCE-ALBERT

Soumissions pour bois de corde

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et marquées "Soumissions pour bois de corde" seront reçues jusqu'à lundi 13 novembre à midi, pour fournir et livrer 2,500 cordes, plus ou moins, de sapin sec, de tremble sec ou de tamarac sec. Les soumissionnaires devront spécifier la qualité du bois qu'ils offrent, séché ou tué par le feu, scié ou coupé à la hache.

Livraison à l'usine du Pouvoir de la ville ou dans le voisinage, à partir du 25 novembre 1916, pour finir au printemps de 1917. Des offres pour n'importe quelle quantité de la demande ci-dessus seront considérées, sujettes au droit du Conseil de rejeter telle soumission ou toutes les soumissions. Formules de soumissions sur demande.

Prince-Albert, Sask., 27 octobre 1916.
J. B. BROWN,
Clerc de la ville

Aux lecteurs du "Patriote"

Permettez que je recommande à votre bienveillance ainsi qu'à celle de vos amis, le modeste opuscule,

"La famille et le mariage chretien"

† ALBERT, O.M.I., évèque de Prince-Albert

En vente: Rév. P. Em. Pascal, O.M.I., évêché, Prince-Albert, Sask.

Prix broché: - - - 0.56 franco. ou 3 francs franco